

# COMMUNE DE VEYTAUX



## RAPPORT DE GESTION 2023

PREAVIS MUNICIPAL No 07/2024

Date de la commission : lundi 27 mai 2024 à 18h30  
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



# Table des matières

<b>Date de la commission : lundi 27 mai 2024 à 18h30.....</b>	<b>1</b>
<b>1. Conseil communal.....</b>	<b>1</b>
1.1 Organisation du Conseil communal.....	1
1.2 Sommaire des séances.....	2
<b>2. Municipalité.....</b>	<b>4</b>
2.1 Organisation de la Municipalité.....	4
La répartition des dicastères est la suivante : .....	5
Travaux de l'exécutif.....	6
Constitution des diverses délégations.....	6
2.2 Généralités.....	8
Contexte général.....	8
Initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion », avancement du projet d'étude de fusion.....	8
CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman).....	8
Préfecture	9
SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera.....	9
UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages.....	9
<b>3. Administration générale.....</b>	<b>10</b>
3.1 Personnel communal.....	10
Effectif du personnel communal.....	10
Situation des EPT (équivalent plein temps).....	11
Apprentis	11
Formation	11
3.2 Greffe municipale.....	11
Prestations effectuées par le greffe municipal.....	11
Agence postale.....	12
Bourse	12
Informatique.....	12
3.3 Votations et élections.....	13
3.4 Office de la population.....	14
Statistique des mutations.....	14
Confessions au 31.12.2023.....	15
Pyramide des âges au 31.12.2023.....	15
Comparatif des nationalités 2022-2023.....	16
Permis de séjour.....	16
Naturalisation.....	16
<b>4. Finances.....</b>	<b>16</b>



Situation financière .....	16
Rentrées fiscales.....	17
Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police .....	18
Assainissement des eaux usées – Valeurs communales .....	18
<b>5. Bâtiments et forêts.....</b>	<b>19</b>
5.1 Bâtiments communaux.....	19
Bâtiment multi-générationnel.....	19
Chalet Le Grenier .....	19
Chalet des Chasseurs .....	19
Refuge de Champbabau .....	19
Kiosque du Port du Clos de Chillon.....	19
Bâtiment communal – Collège .....	19
Auberge de Sonchaux .....	19
Autres bâtiments communaux .....	19
Cultes – Chapelle.....	19
5.2 Forêts.....	20
Activités de l'équipe forestière communale .....	20
Coupes de l'année 2023 .....	20
Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019.....	21
Coupes forcées .....	22
Coupes normales .....	22
Plantations .....	22
Soins culturaux .....	22
Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages.....	22
Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers.....	23
PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut) .....	24
Châtaigneraie de Champbabau .....	24
Commission intercommunale de sécurité « avalanches ».....	25
Récolte des châtaignes 2023 .....	25
Autres réalisations .....	25
Equipe des forêts.....	26
<b>6. URBANISME - TRAVAUX.....</b>	<b>27</b>
6.1 Police des constructions .....	27
Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête .....	27
CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques .....	28
RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).....	28
CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux... 28	28
Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle .....	28
29	
Agglomération Rivelac.....	29
Plan d'Affectation communal (PACom) .....	29
Commission de salubrité.....	29
Commission de l'urbanisme .....	30
Inspectorat des chantiers .....	30
6.2 Développement durable .....	31
6.3 Service des travaux .....	31
Quai 31	
Rive du lac .....	31
Chemin du Scex.....	31



Mur en pierre de l'ancienne place de lavage .....	31
Collecteurs des eaux claires et des eaux usées .....	32
Eclairage public .....	32
<b>7. Transports .....</b>	<b>32</b>
CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman) .....	32
Bus du Petit Prince.....	32
Transports publics VMCV SA (VMCV).....	32
<b>8. Ecoles – Instruction publique.....</b>	<b>33</b>
8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est .....	33
Bureau communal des écoles (BCE).....	33
Transports scolaires .....	33
Devoirs surveillés.....	33
Camps 33	
Conseillère Ecole-Famille .....	33
Service de santé scolaire .....	34
8.2 CET (Conseil d'Etablissements Montreux-Veytaux) .....	34
Rôle du CET .....	34
Composition du CET.....	34
Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est .....	35
8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux .....	35
8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs) .....	35
8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan » .....	36
8.6 Passeport Vacances.....	36
<b>9. Prévoyance et aides sociales.....</b>	<b>36</b>
ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera) .....	36
ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois .....	37
Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux).....	38
Entraide montreusienne .....	38
Course des Aînés .....	38
Nonagénaires et centenaire .....	38
Animations de l'espace multi-générationnel .....	39
Culte 40	
<b>10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....</b>	<b>40</b>
10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie .....	40
Le climat de cette année 2023.....	40
Voirie 40	
Espaces verts .....	40
10.2 Cimetière.....	41
10.3 Vigne communale.....	41
10.4 SIGE (Service Intercommunal de Gestion).....	41
<b>11. Sécurité.....</b>	<b>42</b>
11.1 ASR (Association Sécurité Riviera) .....	42
11.1.1 Comité de direction .....	42



11.3	Police Riviera .....	45
11.4	SDIS - Bilan des interventions par commune .....	46
<b>12.</b>	<b><i>Culture – Relations sociétés et associations locales.....</i></b>	<b>47</b>
12.1	Culture .....	47
	Pro Veytaux.....	47
	Zoom artiste.....	48
	Les Jeudredis – 1 <sup>ère</sup> édition.....	48
	Fondation du Château de Chillon .....	49
	Fort de Chillon .....	49
	Taxe de séjour intercommunal – Modification du règlement de la taxe intercommunal de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires.....	50
	Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR).....	50
12.2	Relations sociétés et associations locales .....	51
	Musée de Montreux .....	51
	Fonds culturel Riviera (FCR) .....	51
	Sports – SID.....	51
<b>13.</b>	<b><i>Economie.....</i></b>	<b>52</b>
<b>14.</b>	<b><i>Conclusions .....</i></b>	<b>53</b>



# Rapport de gestion 2023

## Préavis No 07/2024

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1<sup>er</sup> juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2023.

### 1. CONSEIL COMMUNAL

#### 1.1 Organisation du Conseil communal

##### **Bureau du Conseil 2022/2023**

(1<sup>er</sup> semestre)

Mme Valérie PASSERA, Présidente  
M. Béat GRAND, 1<sup>er</sup> vice-Président  
M. Marco STREBEL, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice  
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur  
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant  
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant  
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

##### **Bureau du Conseil 2023/2024**

(2<sup>ème</sup> semestre)

M. Béat GRAND, Président  
M. Marco STREBEL, 1<sup>er</sup> vice-Président  
M. Hervé CASTIONI, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice  
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur  
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant  
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant  
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le 26 juin 2023.

#### **Commissions permanentes**

- Commission de gestion et des finances,  
jusqu'au 30 juin 2023

M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur  
M. Farouk ABDULLA  
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE  
M. Antonino DI PERRI SANTO  
M. Béat GRAND  
Mme Viviane SCHWEIZER RONNERSTRÖM  
M. Marco STREBEL

- Commission de gestion et des finances,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023

M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur  
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE  
M. Antonino DI PERRI SANTO



M. Gérald GATTO  
M. Pascal RUCH  
M. Stephan TEKLITS  
M. Marco STREBEL

### Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE  
Mme Caroline GADEMANN  
M. Olivier GASSER  
Mme Lydie MAREDA, suppléante  
M. Stephan TEKLITS, suppléant

### Commissions intercommunales *(Situation au 31 décembre 2023)*

- SIGE

M. Marco STREBEL  
Mme Sonja THÉLIN  
M. Jean-Luc PUENZIEUX, suppléant  
M. Gérald GATTO, suppléant

- CIEHL

Mme Natalia MARTINO  
M. Marco STREBEL  
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE, suppléante

- Fonds culturel Riviera

Mme Valérie PASSERA  
M. Marco STREBEL, suppléant

- Association Sécurité Riviera

M. Alexandre KOSCHEVNIKOV  
M. Guillaume AUGNET, suppléant

- Conseil d'établissements scolaires

Mme Alexandra RAMSER

### 1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé six fois en 2023 soit :

- Le 27 mars 2023 ;
- Le 8 mai 2023 ;
- Le 26 juin 2023 ;
- Le 11 septembre 2023 ;
- Le 30 octobre 2023 ;
- Le 11 décembre 2023.

### Première séance : 27 mars 2023

#### 1. Préavis de la Municipalité

- a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 74'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et de l'éclairage public au chemin du Scex (préavis **No 01/2023**)



2. Motions, postulats et interpellations
  - a) Questions complémentaires suite à l'interpellation de Mme S. Thélin intitulée « Clos de Chillon, respect des périmètres d'implantation et des surfaces brutes de plancher ! »
  - b) Interpellation de M. J.-F. Petignat « Fusion Montreux-Veytaux : de communications en communications ... on avance à petits pas ! »

### **Deuxième séance : 8 mai 2023**

1. Communications de la Municipalité
  - a) CORAT Riviera – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2022 (communication **No 01/2023**)
  - b) Commission prévention Riviera – Rapport d'activités 2022 (communication **No 02/2023**)
2. Motions, postulats et interpellations
  - a) Réponse à la motion du 2 mai 2022 de M. J.-M. Emery intitulée « Pour l'étude d'aménagement d'un ECO point sur la parcelle de l'ancien hangar à bois et place de lavage »
3. Préavis de la Municipalité
  - a) relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2022 (préavis **No 02/2023**)
  - b) relatif au rapport de gestion communal 2022 (préavis **No 03/2023**)
  - c) relatif aux comptes et au rapport 2022 de la CIEHL (préavis **No 04/2023**)
  - d) relatif aux comptes 2022 du FCR (préavis **No 05/2023**)
4. Rapport des commissions
  - a) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 74'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et de l'éclairage public au chemin du Scex (préavis **No 01/2023**)

### **Troisième séance : 26 juin 2023**

1. Rapport des commissions
  - a) relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2022 (préavis **No 02/2023**)
  - b) relatif au rapport de gestion communal 2022 (préavis **No 03/2023**)
  - c) relatif aux comptes et au rapport 2022 de la CIEHL (préavis **No 04/2023**)
  - d) relatif aux comptes 2022 du FCR (préavis **No 05/2023**)

### **Quatrième séance : 11 septembre 2023**

1. Préavis
  - a) relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis **No 06/2023**)
  - b) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex (préavis **No 07/2023**)



## Cinquième séance : 30 octobre 2023

1. Préavis
  - a) relatif au budget communal 2024 (préavis **No 08/2023**).
  - b) relatif au budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis **No 09/2023**) ;
  - c) relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera (préavis **No 10/2023**) ;
  - d) relatif aux frais d'entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux suite à un effondrement partiel de la route (préavis **No 11/2023**)
  
2. Rapports des commissions
  - a) relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis **No 06/2023**)
  - b) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex (préavis **No 07/2023**)

## Sixième séance : 11 décembre 2023

1. Préavis
  - a) relatif à l'entretien de l'Avenue des Falquières (préavis **No 12/2023**)
  
2. Rapports des commissions
  - b) relatif au budget communal 2024 (préavis **No 08/2023**).
  - c) relatif au budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis **No 09/2023**) ;
  - d) relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera (préavis **No 10/2023**) ;
  - e) relatif aux frais d'entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux suite à un effondrement partiel de la route (préavis **No 11/2023**)

## 2. MUNICIPALITE

### 2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 :

- |                                   |   |               |             |
|-----------------------------------|---|---------------|-------------|
| - Syndique                        | : | Mme Christine | CHEVALLEY   |
| - 1 <sup>er</sup> vice-Président  | : | M. Arnaud     | REY LESCURE |
| - 2 <sup>ème</sup> vice-Président | : | M. Philippe   | ANDLER      |
| - Membres                         | : | M. Ludovic    | SHERIF      |
|                                   |   | M. Igor       | RINALDI     |
| - Secrétaire municipale           | : | Mme Fabienne  | CURCHOD     |

Puis, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023 :



- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1<sup>er</sup> vice-Président : M. Philippe ANDLER
- 2<sup>ème</sup> vice-Président : M. Ludovic SHERIF
- Membres : M. Igor RINALDI
- M. Arnaud REY LESCURE
- Secrétaire municipale : Mme Vildane RAMADANI

**La répartition des dicastères est la suivante :**

	<b><i>Municipal en charge</i></b>	<b><i>Municipal remplaçant</i></b>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines, conciergerie)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages, chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. L. Sherif	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Finances	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Gestion des déchets		
Association Sécurité Riviera (Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)		
Services industriels (gaz)		
Espaces verts (déchets)		
Transports (CGN, VMCV, MOB)		
Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. L. Sherif
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		
SIGE		
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		
Cultes		



## Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2023 se sont traduits par 33 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelques 350 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et de leur simplicité de traitement.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de lettres	350	265	268	434	432	506

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 917, soit une moyenne d'environ 27 points par séance.

## Constitution des diverses délégations

### *Titulaires*

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action Sociale Riviera), Présidente

Fondation Visinand (TMR et CCMV), vice-Présidente du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Musée de Montreux, membre du Comité

Fondation du Château de Chillon

Amis de l'Hôpital Riviera-Chablais, Présidente

Fondation pour l'Équipement Touristique de la Riviera, membre

FET (Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique), membre

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs), membre

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux), vice-Présidente

Entraide montreuusienne, Comité

SAF (Service d'aide familiale et des repas livrés à domicile), Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions), représentante en qualité d'employeur

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passport-vacances

ASANTE SANA



Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère  
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des  
sports d'hiver) dans la région des Rochers-  
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux  
sociétés sportives s'occupant de la  
formation des jeunes, Président  
ARAS Riviera, Conseil intercommunal

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour  
l'Aménagement du Territoire)

COFIL (Comité de pilotage) de l'Agglomération Rivelac

Parc Naturel Régional – Commission Energie

CartoRiviera - COFIL

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes »

Groupe de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction  
(Bureau du Comité de direction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

Compagnie industrielle et commerciale  
du Gaz SA Vevey

Organe de contrôle de la taxe au sac (délégué)

VMCV

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux

Association Sécurité Riviera, Conseil intercommunal

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),  
Conseil Intercommunal.



## 2.2 Généralités

### **Contexte général**

En 2023, l'on peut considérer que la Commune de Veytaux s'est bien portée. Certes, les finitions des travaux du bâtiment multi-générationnel ont quelque peu tardé, mais globalement la Municipalité est très satisfaite des prestations offertes par ce bâtiment. Suite à plusieurs départs, soit par revendication du droit à la retraite, soit par choix personnel, le personnel communal a, malgré ces changements, assuré au mieux ses tâches et le service à la population. A noter aussi, les beaux succès des manifestations telles que Zoom Artiste et les concerts des jeudredis sur les quais qui ont favorisé des rencontres et échanges entre citoyens et personnes de passage.

### **Initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion », avancement du projet d'étude de fusion**

L'année 2023 correspond à la finalisation de la rédaction du rapport final sur l'étude de fusion entre les communes de Montreux et de Veytaux.

En effet, durant les six premiers mois de l'année, les différents groupes de travail ont rendu leurs rapports, que M. Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes, a synthétisé pour en rendre un rapport final.

Tout d'abord par le COPIL, la convention a également été élaborée et analysée durant cette période. Ces éléments ont été présentés dans un premier temps aux Conseillers communaux, puis à la population des deux communes, lors de séances publiques durant l'automne 2023. Il a été relevé, lors de ces présentations, qu'un grand travail d'analyse et de fond a été effectué par le COPIL.

Les dates de votation des Conseils communaux et de la population ont été arrêtées au 30 avril, respectivement au 22 septembre 2024.

### **CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)**

Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 9 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD est présidée, selon un tournoi par ordre alphabétique, par un-e Syndic/que issu-e de l'une des 9 Communes.

La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2023, elle s'est réunie à 7 reprises et a échangé sur de nombreux sujets, notamment sur le projet du PDI/PA5 en collaboration avec l'Agglomération Rivelac.

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales) qui vous parviendra ultérieurement.



La **CIEHL**, composée des 9 Communes de la Riviera, a été créée en 1986 sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 9 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.

Le rapport d'activités 2023 de la CIEHL se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/CIEHLra2023.pdf>.

## Préfecture

### Visite annuelle

Cette année, Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié le 4 décembre 2023 les différents registres et comptes 2023 de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

## SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés par les 9 communes de la Riviera. Dans ce cadre, plusieurs institutions intercommunales permanentes sont placées sous sa responsabilité :

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence des syndics de la Riviera (CSD)</li> <li>• Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>• Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>• Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>• Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR)</li> <li>• Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier</li> <li>• Convention Cartoriviera</li> <li>• Convention Agglomération Rivelac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR)</li> <li>• Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR)</li> <li>• Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif)</li> <li>• Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove)</li> <li>• Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>• Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>• Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de communes Sécurité Riviera (ASR)</li> <li>• Commission Prévention Riviera</li> <li>• Inspection des chantiers</li> <li>• Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</li> <li>• Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE)</li> <li>• SATOM SA</li> <li>• Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>• Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA)</li> <li>• Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA)</li> <li>• Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS)</li> <li>• Réseau Santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>• Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Le rapport d'activités 2023 du Service des affaires intercommunales de la Riviera se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/SAIra2023.pdf>.

## UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages

Le Comité de l'UCV, dont fait partie notre Syndique en qualité de Présidente du groupe Bourg & Villages, a notamment traité les dossiers suivants :



- En 2023, les négociations sur la nouvelle péréquation intercommunale (NPV) ont abouti. Un point positif à relever est que les communes ne participeront plus qu'à raison de 17% sur l'augmentation annuelle de la facture sociale. Pour le reste, des modifications des accords ont été trouvés, mais concrètement il est difficile d'apprécier les incidences sur nos finances communales. Ce texte sera en traitement au Grand Conseil début 2024 et ne devrait entrer en vigueur qu'en 2025 au plus tôt.
- A relever que les formations proposées par l'UCV rencontrent de plus en plus de succès que cela soit par les nouveaux élus ou les membres des administrations communales.
- Durant l'année 2023, le Conseil d'Etat a proposé une nouvelle loi sur l'énergie. Le Comité de l'UCV a pu en débattre avec le conseiller d'Etat en charge et attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les éventuelles incidences sur les communes.
- La problématique des gens du voyage ainsi que l'accueil des migrants dans nos différentes communes sont des sujets qui reviennent régulièrement dans les discussions de l'UCV.
- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants, a abordé durant l'année divers sujets, notamment sur la loi sur l'énergie, les accords Airbnb, les gens du voyage ou encore la répartition des migrants sur le territoire vaudois en collaboration avec l'EVAM.

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### 3.1 Personnel communal

##### Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal, au 31 décembre 2023, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Abplanalp	Rosanne	Préposée à l'office de la population, collaboratrice financière et administrative	01.02.2022	100	1.00
Borloz	Esteban	Forestier-bûcheron	01.11.2022	50**	0.50
Clément	Isabelle	Coordinatrice des animations	01.06.2023	20	0.20
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Dupertuis	Lisa	Collaboratrice administrative	01.07.2023	100	1.00
Fernandes	Joël	Employé polyvalent	01.04.2023	100	1.00
Groux	Martial	Paysagiste	01.05.2022	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Référent des services conciergerie/voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS, responsable	25.08.2011	27	0.27
Ramadani	Vildane	Secrétaire municipale	01.10.2021	100	1.00
Rossier	Jérôme	Forestier-bûcheron, contremaître en formation	01.05.2010	50*	0.50
Ruchet	Florian	Forestier-bûcheron	05.06.2023	50**	0.50
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	50	0.50
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	26.1*	0.26
Vouilloz	Robin	Employé polyvalent	01.08.2023	100	1.00



\* En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 26.1 % pour la Commune de Veytaux, 42.6 % pour celle de Villeneuve et 31.3 % pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.

\* D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve (M. M. von der Aa et M. J. Rossier) ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 28.3% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. J. Rossier.

\*\* Enfin, nous précisons que M. Esteban Borloz est engagé par la Commune de Veytaux à 100%, mais est facturé à Villeneuve à hauteur de 50%, dans la mesure où il travaille pour les deux communes. M. Florian Ruchet est engagé, aux mêmes conditions, pour une durée déterminée jusqu'au 31 mai 2024, en remplacement de M. Borloz qui effectue son service militaire.

### **Situation des EPT (équivalent plein temps)**

Le tableau ci-dessous donne l'état des EPT des 8 dernières années :

2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
11.31	10.02	10.01	9.93	10.32	10.40	10.40	10.70 (jusqu'au 30.06) 10.40 (depuis le 01.09)

### **Apprentis**

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune.

Il s'agit de M. P. Veillon (en 2<sup>e</sup> année comme forestier-bûcheron), M. D. Herrera Paucar (en 1<sup>ère</sup> année comme employé de commerce) et M. Z. Ouakna (en 1<sup>ère</sup> année comme agent d'exploitation).

### **Formation**

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution de leurs métiers.

## 3.2 Greffe municipal

### **Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances de la Municipalité et du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site internet
- gestion des locations
- gestion administrative liée à l'espace multi-générationnel



- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017
- gestion du contrôle de l'habitant (arrivée, départ, demande de permis de séjour, carte d'identité, ...)
- gestion des chiens.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

### **Agence postale**

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe.

### **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale et la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetière, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

### **Informatique**

- Maintenance

La maintenance des appareils est mise à jour à l'interne. Du remplacement de matériel ainsi que des mises à jour ont été effectuées afin d'améliorer les performances du parc informatique. Une collaboratrice du Greffe s'est chargée d'actualiser les programmes usuels.



- Hébergement

La messagerie est toujours hébergée par la Commune de Montreux. Une sauvegarde de la globalité des serveurs est effectuée quotidiennement en interne et en externe.

- Site internet

Le site internet communal est géré et régulièrement mis à jour par les collaborateurs du greffe.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les nouvelles données introduites en 2023 sont les suivantes :

- arrêts de transports publics selon leur conformité à la LHand ;
- assainissement, diverses données (accès restreint) ;
- bancs et poubelles publics de Vevey (accès restreint) ;
- bassins de rétention ;
- défibrillateurs ;
- locations AirBnB pour la taxe de séjour (accès restreint) ;
- orthophoto 2023 très haute définition (2 cm) issue du projet « Vevey 3D » » ;
- plans d'affectation et zones réservées projetés ;
- plan de ville pour archives ;
- réservoirs avec mise à jour de l'état d'exploitation (accès restreint) ;
- Swissimage RS 2023 provisoire (accès restreint).

Au niveau fonctionnel, une migration a été réalisée en 2023 sur la version 2.8 de GeoMapFish. Les principales améliorations ont été les suivantes :

- affichage du nom d'utilisateur dans les impressions ;
- amélioration des performances ;
- message sur l'interface mobile lorsqu'un permalien contient des données sécurisées ;
- modifications techniques en vue du développement de la nouvelle interface utilisateur GeoGirafe

### 3.3 Votations et élections

#### **L'année 2023 aura été marquée par trois scrutins, à savoir :**

- Le 18 juin 2023

- Votation fédérale : Mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises  
Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique  
Modification du 16 décembre 2022 de la loi COVID-19



Electeurs inscrits : 524  
Nombre de votants : 219

- Le 22 octobre 2023

Elections fédérales : Election des 19 membres vaudois du Conseil national  
Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats

Electeurs inscrits : 514  
Nombre de votants : 202

- Le 12 novembre 2023

Election fédérale : Election au Conseil des Etats (2<sup>ème</sup> tour)

Electeurs inscrits : 510  
Nombre de votants : 172

### 3.4 Office de la population

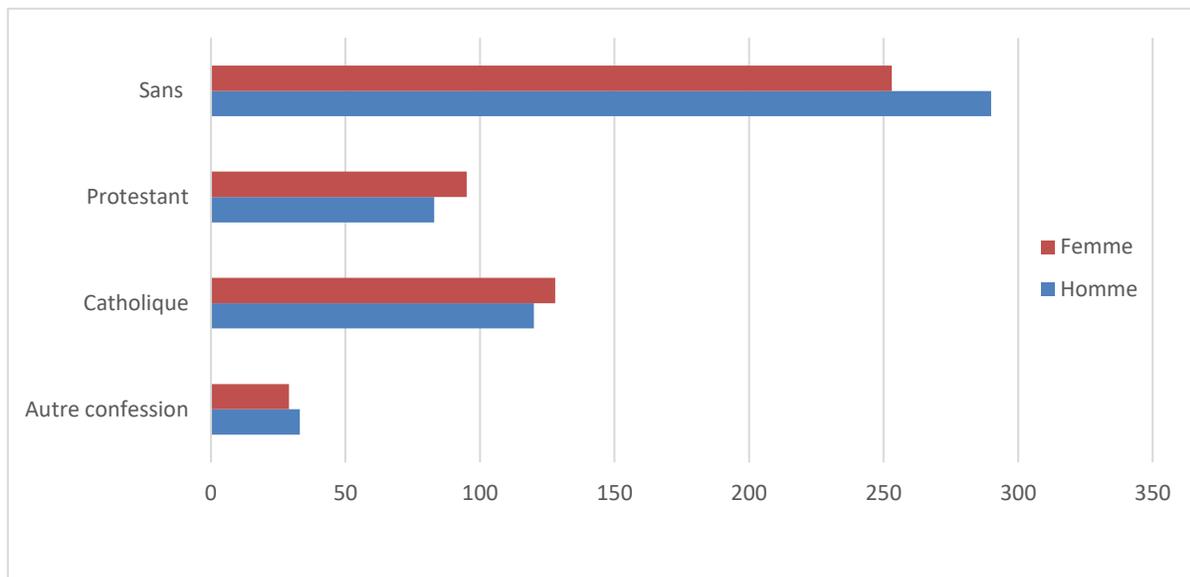
La population établie au 31 décembre 2023 s'élève à 997 habitants (contre 972 au 31 décembre 2022), soit une augmentation de 25 personnes.

### Statistique des mutations

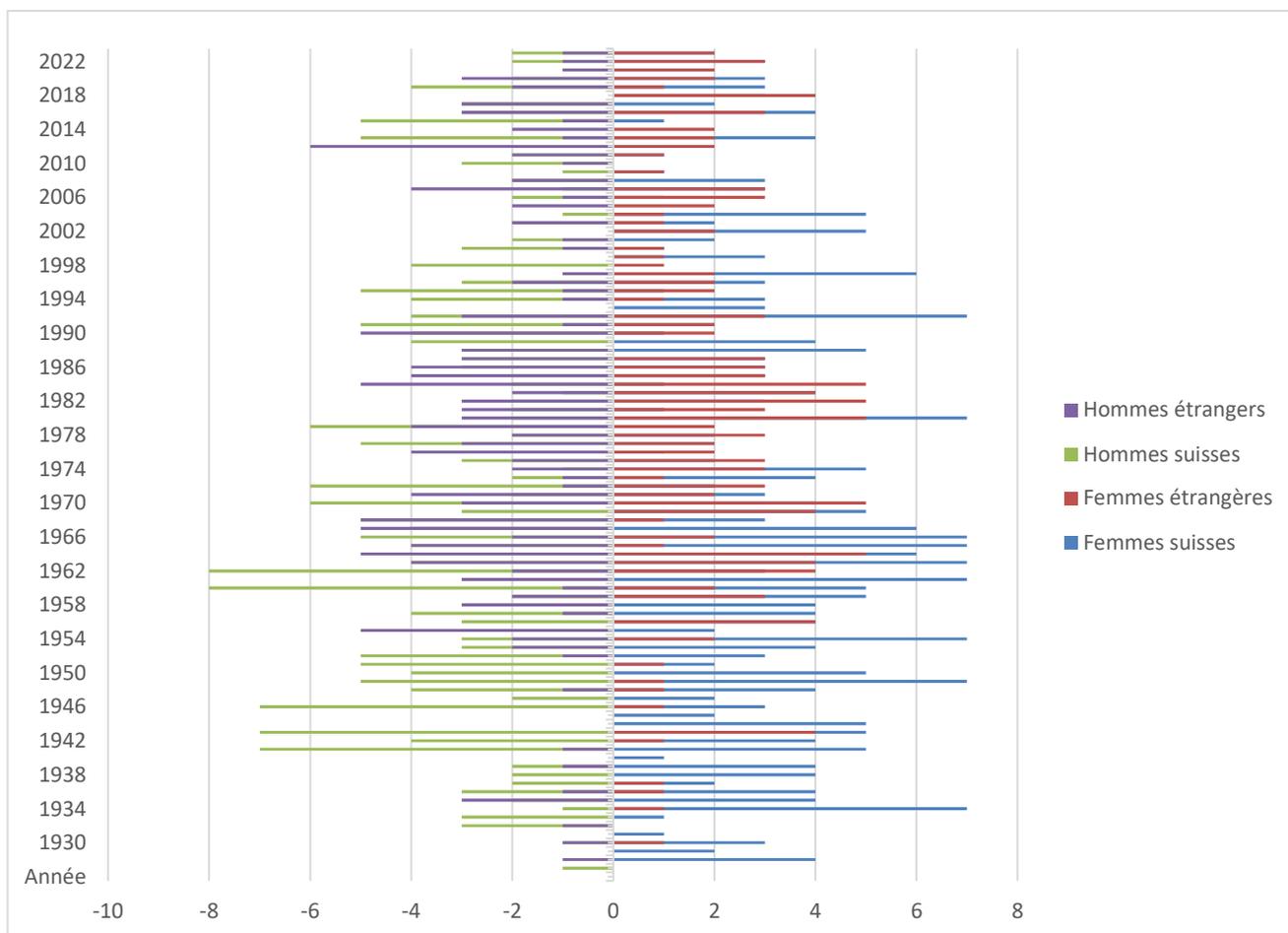
<b>Mutations</b>	<b>Suisse</b>	<b>Etrangers</b>	<b>Total</b>
Mariage	4	2	6
Séparation	1	1	2
Divorce	4	-	4
Veuvage	2	1	3
Décès	3	3	6
Naturalisation	-	7	7
Arrivée	47	138	185
Changement de domicile	9	6	15
Départ	60	103	163
Naissance	7	0	7
Majorité	3	5	8
Propriétaire de chiens	39	12	51



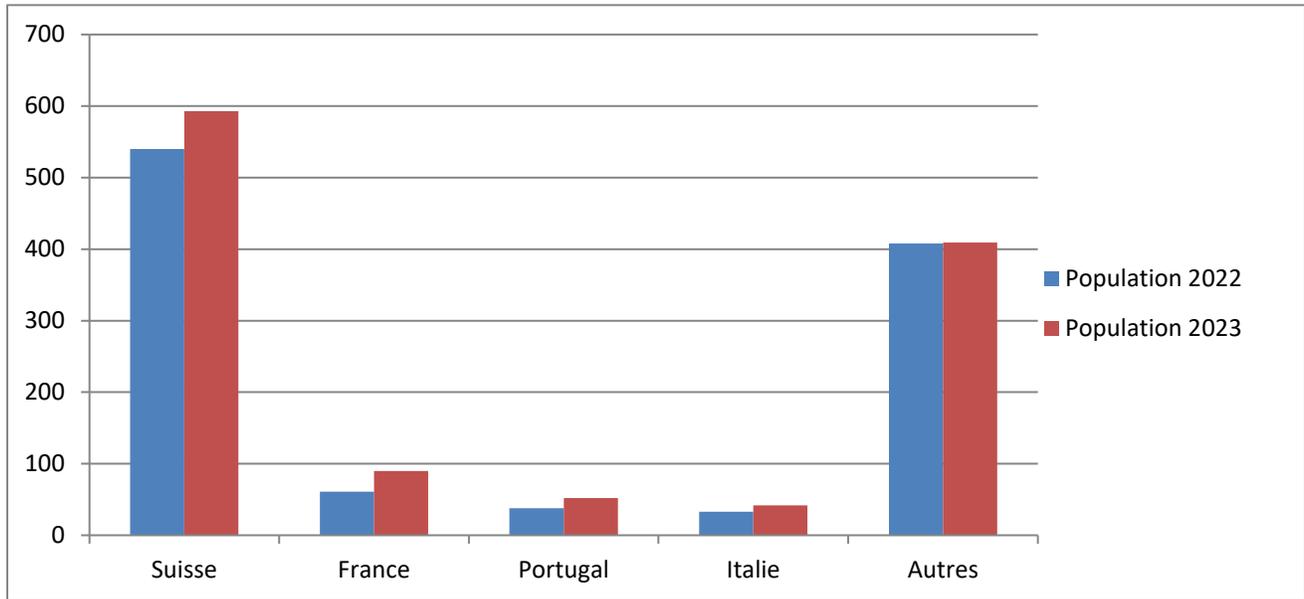
## Confessions au 31.12.2023



## Pyramide des âges au 31.12.2023



## Comparatif des nationalités 2022-2023



### Permis de séjour

En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- 50 nouvelles demandes de permis
- 119 renouvellements et changements de permis
- 2 duplicatas

Pour conclure, la Commune compte, en 2023, 54 personnes demandeurs d'asile ou requérants sur son territoire. Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

### Naturalisation

En 2023, 3 naturalisations (2 dossiers familiaux de 3 personnes et 1 dossier d'une personne seule) sont parvenues à la Commune pour traitement.

## 4. FINANCES

### Situation financière

Cette année encore, la gestion au plus près de la commune et de ses finances, tout en diversifiant la palette des prestations offertes à l'ensemble de la population montre ses effets positifs sur les comptes 2023 qui bouclent avec un excédent des revenus, avant amortissements et attributions décidés au bouclement, de CHF 459'613.75 (marge d'autofinancement positive de CHF 769'512.85) contre un excédent des charges de CHF 33'745.- au budget 2023 (marge d'autofinancement positive de CHF 295'680.-).

Cette amélioration du résultat est due en partie à une amélioration globale des rentrées fiscales ordinaires (personnes physiques + personnes morales) de CHF 503'947.23 par rapport à un budget 2023 toujours prudent, mais surtout de CHF 216'861.29 par rapport aux comptes 2022.



En ce qui concerne les recettes extraordinaires, on note que, si les gains immobiliers sont supérieurs de CHF 137'888.30 à 2022, les droits de mutation sont inférieurs de CHF 14'667.55 et les impôts sur les successions et donations inférieurs de CHF 263'781.80 à ceux dégagés en 2022.

Au final, les recettes conjoncturelles, en baisse de CHF 140'561.05, ne sont donc pas essentielles à notre commune, montrant ainsi sa stabilité financière.

Cette amélioration des rentrées fiscales a généré une augmentation de nos participations au fonds de péréquation et à la cohésion sociale à hauteur d'environ CHF 394'100.-.

De plus, nous relevons les éléments suivants :

- Subventions pour la crèche moins importantes que budgétées ;
- Encaissement d'un montant de CHF 45'400.- pour la revalorisation des Rochers-de-Naye (préavis 01/2021), les charges ont été comptabilisées en 2022 dans le compte 32.3141.04 (entretien des sentiers) ;
- Décompte 2022 des VMCV avec un solde en faveur de la commune de CHF 207'824.-. Ce montant a dû être porté en déduction des chiffres annoncés pour les dépenses thématiques ;
- Participation importante du bâtiment multi-générationnel à ce bilan positif.

L'excédent des revenus de CHF 459'613.75 a été utilisé de la manière suivante :

- Attribution au fonds de réserve bâtiments communaux : CHF 350'000.-
- Virement au compte capital : CHF 109'613.75

Le solde du compte capital au 31.12.2023 s'élève à CHF 320'991.65 ce qui nous permettra de couvrir d'éventuels excédents des charges dans le futur.

Nous rappelons que la Municipalité continue à tout mettre en œuvre afin de maîtriser au mieux les dépenses et de consolider les comptes de la commune.

### **Rentrées fiscales**

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 4'185'388.19, contre CHF 3'479'800.- au budget 2023 et CHF 4'013'373.83 dans les comptes 2022.

Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 448'536.03 par rapport au budget 2023. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./ acomptes) s'est élevée à CHF 434'036.36 en 2023 contre CHF 261'567.42 en 2022 et CHF 164'231.67 en 2021. L'année 2020 était particulière, il y avait eu un rattrapage d'impôt depuis l'année fiscale 2006.
- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 55'411.20 par rapport au budget 2023.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 455'412.60 contre CHF 310'000.- au budget 2023 et CHF 595'973.65 aux comptes 2022.
- L'impôt sur les divertissements s'est élevé à CHF 375'849.- contre CHF 350'000.- au budget 2022 et CHF 281'347.- aux comptes 2022.



- Les défalcatons se sont élevées à CHF 31'810.82 en 2023 contre CHF 60'757.16 en 2022. La provision pour débiteurs douteux s'élève au 31.12.2023 CHF 290'000.-.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2023, le budget 2023 et les comptes 2022 se trouve en page No 19 du préavis municipal No 08/2024 « comptes communaux 2023 ».

### **Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police**

Sur la base du décompte provisoire 2023 établi par le Canton en date du 20.03.2024 ainsi que des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes afin de couvrir les décomptes définitifs qui interviendront en été 2024 :

- Fonds de péréquation (hors dépenses thématiques) : CHF 178'300.- à payer.
- Fonds de péréquation (dépenses thématiques) : CHF 7'800.- à recevoir.
- Cohésion sociale : CHF 129'400.- à payer.
- Réforme de la Police : CHF 3'500.- à payer.

Les décomptes relatifs aux comptes 2022 sont intervenus en juillet 2023, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 415'518.- en faveur de la commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2022, nous avons provisionné un montant de CHF 366'600.- à recevoir.
- Cohésion sociale : CHF 21'598.80 en faveur de la commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2022, nous avons provisionné un montant de CHF 21'900.- à recevoir.
- Réforme policière : CHF 8'303.- en faveur de la commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2022, nous avons provisionné un montant de CHF 8'300.- à recevoir.

Ces décomptes ont influencé favorablement les comptes 2022 de la Commune à hauteur de CHF 48'619.80.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 22 avril 2024 par la fiduciaire BDO.

### **Assainissement des eaux usées – Valeurs communales**

Au 31 décembre 2023, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00.

Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 40'083.75 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts »

Le fonds de réserve s'élève à CHF 648'832.62 au 31 décembre 2023.



## **5. BATIMENTS ET FORETS**

### 5.1 Bâtiments communaux

#### **Bâtiment multi-générationnel**

La majorité des travaux étant terminés, le bâtiment est entré dans sa première année de fonctionnement. L'entier des logements sont loués et occupés. Durant toute l'année, différents travaux de finition ont été réalisés (électricité, retouche peinture, carrelage, insonorisation, etc). Il est relevé qu'à trois reprises des dégâts d'eau, liés à des défauts de construction, ont engendré des réfections.

La salle des sociétés est désormais opérationnelle et des animations ont été mises en place avec l'engagement d'une coordinatrice. Cette salle est par ailleurs disponible à la location, sur demande, auprès du Greffe.

Le service conciergerie a pris en charge l'entretien régulier de ce nouveau bâtiment et toute la mise en place en lien avec les animations et les locations de la salle des sociétés.

#### **Chalet Le Grenier**

Aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### **Chalet des Chasseurs**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### **Refuge de Champbabau**

Ce magnifique refuge a malheureusement subi un incendie en avril 2023, ayant eu pour conséquence qu'aucune location n'a pu être mise en place durant le reste de l'année. Des travaux de sécurisation ont dû être immédiatement entrepris. La réfection du refuge est prévue pour l'année 2024.

#### **Kiosque du Port du Clos de Chillon**

Le kiosque a subi plusieurs cambriolages dans le courant de l'année 2023, de sorte que des travaux de remplacements, de sécurisation et d'entretien ont eu lieu.

#### **Bâtiment communal – Collège**

Des travaux d'étanchéité ont été effectués sur le toit du bâtiment et la porte d'entrée principale a été repeinte. L'entretien courant a également été réalisé.

#### **Auberge de Sonchaux**

Des travaux d'entretien, le joint de séparateur de graisse et le tableau électrique ont été remplacés.

#### **Autres bâtiments communaux**

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

#### **Cultes – Chapelle**

##### **Fréquentation de la Chapelle**

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2023 :

- 12 services religieux (dimanche)



- 1 veillée de Noël (24 décembre)
- 3 services funèbres (28 février, 17 mars et 24 juillet)
- aucun baptême - aucun mariage.

### Paroisse protestante de Montreux-Veytaux

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

## 5.2 Forêts

### Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2023 se décomposent comme suit :

Activités	2023	2022	2021
<b>Forêts</b> <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	3'329.00 h	3'722.00 h	3'500.00 h
<b>Projet sylvicole</b>	1'064.75 h	1'462.75 h	1'219.25 h
<b>Pâturages</b> <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	28.75 h	45.75 h	36.00 h
<b>Chalets et refuge</b> <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	994.25 h	548.75 h	1361.25 h
<b>Routes</b> <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	65.50 h	41.00 h	172.50 h
<b>Voirie, parcs et jardins</b> <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	223.75 h	380.00 h	198.00 h
<b>TOTAL</b>	<b>5'706.00 h</b>	<b>6'200.25 h</b>	<b>5'267.75 h</b>

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve en 2023, 574 heures de travail d'ouvriers qualifiés seront portées au passif de la Commune de Veytaux. Elles seront compensées en 2024.

### Coupes de l'année 2023

La possibilité fixée par le plan de gestion des forêts de 2020 est de 1800 m<sup>3</sup>/an pour les forêts propriété de la commune de Veytaux et de 100 m<sup>3</sup>/an pour les forêts privées :

Exploitation annuelle	2023	2022	2021
Coupes des projets sylvicoles	849 m <sup>3</sup>	1'496 m <sup>3</sup>	1'569 m <sup>3</sup>
Coupes forcées	55 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>	10 m <sup>3</sup>
Coupes de bois normales	25 m <sup>3</sup>	36 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>929 m<sup>3</sup></b>	<b>1'562 m<sup>3</sup></b>	<b>1'609 m<sup>3</sup></b>
<i>Total avec privés et Etat de Vaud</i>	<i>1'175m<sup>3</sup></i>		



Le volume indiqué est approximatif, car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 582 m<sup>3</sup> de bois, le solde des abattages et des débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2024.

### Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019



### Coupes projet sylvicole 2023 préavis No 18/2019

Lieu	Volumes
Coupe Barmes câblée (en collaboration avec Villeneuve)	109 m <sup>3</sup>
Coupe Raveyres câblée	185 m <sup>3</sup>
Coupe Malajoux câblée	176 m <sup>3</sup>
Coupe Noyer-Bû hélico (privé)	<i>Privés 30 m<sup>3</sup></i>
Coupe Chambabau hélico (en collaboration avec Etat de Vaud)	45 m <sup>3</sup> <i>Etat de Vaud 66 m<sup>3</sup></i>
Coupe Noyer-Bu câblée	188 m <sup>3</sup> <i>Privés 150 m<sup>3</sup></i>
Coupe Sorebenne tracteur	146 m <sup>3</sup>
<b>Total estimé propriétés de la commune de Veytaux</b>	<b>849 m<sup>3</sup></b>
<i>Total estimé propriétés privées</i>	<i>246 m<sup>3</sup></i>

Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.



Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes.

En 2023, une coupe particulièrement difficile a dû être réalisée aux Raveyres. Cette coupe a nécessité la pose d'un treuil pour retenir les arbres lors de chaque abattage.

### Coupes forcées

L'impact du réchauffement climatique sur la forêt se fait sentir. Plusieurs foyers de bois bostrychés ont nécessité une intervention. Les sapins blancs qui poussent sur les secteurs rocheux sèchent. Ceux qui présentent un danger pour les infrastructures ou les personnes sont évacués.

#### Coupes forcées 2023

Coupe châblis divers	5 m <sup>3</sup>
Bois bostrychés débardés par hélicoptère	50 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>55 m<sup>3</sup></b>

### Coupes normales

#### Coupes normales 2023

Coupe sécuritaire et élagage châtaigneraie de Chambabau	20 m <sup>3</sup>
Coupe FMHL	5 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>25 m<sup>3</sup></b>

### Plantations

Des plantations sont réalisées pour convertir un peuplement qui ne dispose pas de porte-graines pour assurer le rajeunissement naturel, pour enrichir le mélange (par exemple en prévision du réchauffement climatique ou améliorer un biotope), pour introduire une essence intéressante économiquement ou gagner du temps sur la couverture du sol (par exemple pour lutter contre les plantes invasives).

465 plants ont été plantés dans la coupe câblée ainsi que dans les lisières (épicéas, pins sylvestres, érables, mélèzes, chênes, tilleuls).

### Soins cultureux

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu. Les plantations ont été fauchées.

Une partie du rajeunissement naturel des coupes des années passées, dans le secteur de Sorebenne, ont été dégagées des plantes invasives.

### Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle ainsi que des observations régulières.

Une entreprise privée a effectué une purge de blocs sur le chemin du Confin du Renard. Des blocs en forêt ont dû être stabilisés.



La Municipalité poursuit l'étude du remplacement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement.

## **Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers**

### **Routes de montagne et chemins forestiers**

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi que plusieurs épierrages des routes après les orages.

Les travaux de réalisation du préavis d'entretien de la desserte forestière (01/2022 octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières), accepté par le Conseil communal se poursuit. L'équipe des forêts a réalisé plusieurs ouvrages de stabilisation (ponts enfouis) sur la route forestière Caux-Sonchaux.



Un préavis (11/2023 entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux) a été déposé pour la réalisation d'un caisson pour stabiliser un glissement de terrain au lieu-dit Liboson d'Enbas. Cet ouvrage sera réalisé dès que le risque d'avalanches le permettra au printemps.

### **Entretien de chalets, refuges et bâtiments**

Le 22 avril 2023, le refuge de Champbabau a subi un incendie qui a endommagé sa charpente et détruit la couverture en bardeaux de châtaigniers. L'accès au bâtiment a été sécurisé. Durant les jours de mauvais temps, l'équipe des forêts a fabriqué les bardeaux en mélèze et rénové les tables de pique-nique. Une demande de prise en charge financière auprès de l'ECA a été effectuée pour la restauration du refuge. Un préavis sera déposé en 2024 au Conseil communal pour la réalisation des travaux.



La barrière de la terrasse de l'auberge de Sonchaux a été remplacée.



### **Sentiers pédestres, accueil en forêt**

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.



*Table et bancs à Sautodoz*

### **PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)**

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde-forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde-forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

### **Châtaigneraie de Champbabau**

Les travaux d'entretien courant comme le fauchage et le soufflage des feuilles ont été réalisés par le personnel communal.

Afin de sécuriser la fréquentation de la châtaigneraie pour le public, un gros travail d'élagage du bois mort a été effectué. Ces travaux sont le solde de ceux entrepris en 2022.



## **Commission intercommunale de sécurité « avalanches »**

L'hiver dernier a été calme, car l'enneigement était faible. La commission a siégé par deux fois afin d'assurer la communication entre les membres. Créée en 2022, la communication interne de cette jeune commission s'est mise en place durant l'année écoulée afin de pallier aux problématiques de sécurité durant la période hivernale.

Les travaux de rédaction du plan d'alarme et d'intervention intercommunale contre les dangers d'avalanches qui regroupe les communes de Veytaux, Montreux et Villeneuve sont terminés. Une personne a été mandatée pour effectuer la surveillance en cas de risque d'avalanches pour l'ensemble des communes partenaires.

## **Récolte des châtaignes 2023**

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 1'865.70 (CHF 1'173.20 en 2022), la récolte fut plus généreuse cette année. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non-résidents et gratuit pour les Veytausiens.

## **Autres réalisations**

Un décor a été réalisé en collaboration avec la voirie devant la maison de commune. Ce dernier sera adapté au grès des saisons.



Un podium offert par la commune de Villeneuve a été mis en place sur les quais.



## Equipe des forêts



L'équipe des forêts Veytaux-Villeneuve a fêté ses 20 ans de collaboration.

Les communes de Veytaux et Villeneuve se sont dotées d'une yourte démontable, réalisée par l'équipe des forêts. Celle-ci a été utilisée lors de la manifestation d'inauguration des travaux de la route Villeneuve-Sonchaux ainsi que lors de la vente de sapins de Noël dans la cour du collège de Veytaux.



L'équipe s'est rendue à la foire forestière de Lucerne.

Le Service des forêts Veytaux-Villeneuve en collaboration avec la Voirie et la Sécurité publique de Villeneuve ont organisé l'inauguration des travaux de la Route Villeneuve-Sonchaux « Une route pour tous ! ». A cette occasion, les différents utilisateurs de la route (vignerons, agriculteurs, forestiers, transporteurs, etc...) ont pu se présenter et partager leurs connaissances avec la population ainsi qu'avec quatre classes d'élèves venues découvrir les hauts de la Commune le jour précédent sur un itinéraire didactique. Une place de fête avec cantine et orchestre a été mise en place à la Taluse. Les repas étaient organisés par les Amis du Vallons de la Tinière (Lavalti).

Pour clôturer cette belle journée et fêter les 20 ans de la collaboration forestière entre les Communes de Veytaux et de Villeneuve, une soirée autour du feu a été organisée par et pour les équipes des forêts ainsi que leurs familles.





Une vente de sapins de Noël a été organisée dans la cour du collège de Veytaux

Un employé de l'équipe des forêts poursuit les modules de formation de contremaître forestier. Cette formation est réalisée sur deux ans. La Commune de Veytaux soutient cette formation de notre futur contremaître commun.

L'apprenti de deuxième année ayant interrompu son apprentissage, un nouvel apprenti forestier-bûcheron de 1<sup>ère</sup> année a rejoint l'équipe des forêts au mois d'août 2023.

La commune de Villeneuve décidé de doter l'équipe des forêts d'un tracteur forestier. A la demande de la commune de Veytaux, cette machine permettra de réaliser les travaux forestiers par notre équipe. La présence d'une machine à proximité permettra une intervention rapide en cas de catastrophe et de faibles déplacements pour les différents travaux

## 6. URBANISME - TRAVAUX

### 6.1 Police des constructions

#### **Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête**

**11** demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2023, dont :

- **6** demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'art. 111 LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- **2** demandes non soumises à l'enquête publique ;
- **9** demandes soumises à l'enquête publique qui ont eu pour objet :
  - Transformation du bâtiment
  - Transformations intérieures, améliorations de l'enveloppe thermique et raccordement au réseau électrique
  - Changement d'affectation de l'escalier de secours en escalier de sortie, sans travaux
  - Construction d'une maison individuelle en moyenne montagne par des promettants acquéreurs
  - Construction d'un chemin forestier
  - Changement d'affectation de l'appartement du 2e étage en logement de vacances
  - Remplacement de la chaudière à mazout par une PAC air-eau avec module extérieur
  - Installation d'une pompe à chaleur



- Changement du système de chauffage pour une pompe à chaleur air-eau.

Depuis la pandémie de COVID-19, le canton a mis en place la transmission des documents par voie numérique uniquement.

### **CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques**

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

### **RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

### **CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagements du territoire qui concernent l'ensemble de la région. Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Le cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un-e consultant-e extérieur-e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé-e-s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

En 2023, la CORAT a tenu six séances plénières, en février, mars, mai, juin, septembre et novembre. Les principaux sujets abordés étaient les suivants :

- Les différents plans d'affectation communaux ;
- Agglomération Rivelac ;
- Etude d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).

### **Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle**

Le 2 décembre 2019, le Conseil communal accordait le crédit d'investissement nécessaire pour l'installation d'un ascenseur public et la création d'une passerelle (préavis No 16/2019).

Un permis de construire a été délivré le 8 juin 2020. Comme planifié, dans la continuité de la construction du bâtiment multi-générationnel, les travaux de la passerelle et de l'ascenseur ont pu débuter fin 2022, et ont été terminés en décembre 2023.





*Livraison de la passerelle – octobre 2023*

### **Agglomération Rivelac**

En 2023, pour faire suite à l'élaboration du cahier des charges pour le PDI/PA5 de l'Agglomération Rivelac, les mandataires ont animé de nombreuses séances de travail et ateliers afin de traiter en présence des techniques et des politiques de chaque commune l'entier des études de base. Pour rappel, ces études sont : territoire d'urbanisation, concept du système global des transports, transports publics, planification touristique et planification énergétique, qui composeront le PDI/PA5.

En novembre 2023, le COPIL a validé l'envoi de la v0 du PDI/PA5 aux différentes communes pour lecture et transmission des remarques d'ici janvier 2024.

En parallèle de l'étude du PDI/PA5, un groupe de travail a été formé afin d'étudier les diverses possibilités d'aménagement d'une voie verte horizontale traversant les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve.

Aussi, début 2023, l'Agglomération Rivelac a transmis la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) aux différents services cantonaux pour examen préalable au printemps 2023. En janvier 2024, les mandataires recevront le retour de cet examen avec les différentes remarques et commentaires qui doivent faire l'objet de modifications et de discussions au sein du COPIL.

### **Plan d'Affectation communal (PACom)**

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, le plan d'affectation ainsi que son règlement a été soumis à l'examen préalable auprès du Canton. Le 7 décembre, la Municipalité a reçu le rapport de l'examen préalable du Canton, dans lequel figure certaines remarques et adaptations à apporter au projet. Une séance de discussion avec les services cantonaux sera organisée en janvier 2024 afin de clarifier les différents éléments et de pouvoir adapter le PACom pour soumission à l'enquête publique dans le courant de l'année 2024.

### **Commission de salubrité**

La commission de salubrité in corpore ou restreinte a procédé au cours de cette année à cinq contrôles de la bonne exécution de travaux annoncés.

La commission se composait des membres suivants :



Président	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
Vice-président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve

### Commission de l'urbanisme

La commission de l'urbanisme s'est réunie deux fois au cours de l'année 2023 pour l'examen de projets de construction transmis par la Municipalité.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
		M.	Xavier	DELGADO	Architecte
		M.	Alexandre	REPETTI	Urbaniste
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur

Représentant de la Municipalité	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
---------------------------------	---	----	---------	--------	----------------------

### Inspectorat des chantiers

L'inspectorat des chantiers, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1003 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2023, soit :

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Veytaux	23	29	50	43	52	48	47
Total	1003	1097	1'615	1'510	1'630	1'552	1'479

L'Inspectorat des Chantiers de la Riviera (ci-après ICR) a contrôlé 720 chantiers sur l'année civile, sur l'ensemble des communes partenaires, dont 10 sur la commune de Veytaux. Cela a engendré en 2023 1'003 visites sur sites (23 pour Veytaux) et 1802 actions administratives (18 pour Veytaux), que sont les validations pour les autorisations de fouilles, le dépôt sur le domaine public et autres démarches tel que les autorisations pour les grues, les échafaudages et le travail avec hélicoptère.

De nouvelles facilités administratives en ligne ont également été créées afin de rendre plus faciles les différentes démarches tant pour les requérants que pour l'ICR. Il est à noter qu'à la suite des prévisions alarmistes concernant l'approvisionnement énergétique du pays, bon nombre de propriétaires ont procédé à des travaux d'amélioration de leur chauffage (PAC) et de la pose de panneaux photovoltaïques ; cela a engendré une surcharge de travail administratif pour la personne en charge à l'ICR. Ce qui a principalement occupé le préposé à l'ICR a été les nouvelles constructions, 11 pour Veytaux.

En outre, l'ICR a autorisé un vol par hélicoptère pour les besoins d'un chantier inaccessible par d'autre moyen.



## 6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2023, une subvention pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 2'250.00 (en 2022, deux subventions, d'un montant total de CHF 4'500.00 avaient été versées).

## 6.3 Service des travaux

### Quai

Le revêtement d'une partie des quais entre la Céphyse et l'ouvrage des FMHL a été refait sur une distance d'environ 100 mètres.



L'étude avec la Commune de Montreux sur l'état du pont de la Veraye sur le quai Alfred Chatelanat s'est poursuivie en 2023. Le coût des travaux sera connu en 2024.

### Rive du lac

La pose d'enrochement a été faite conformément au préavis 18/2022. La subvention cantonale a été octroyée à hauteur de 60%.

### Chemin du Scex

Un sondage vers le hangar de la voirie, le long du mur a été fait pour contrôler les causes de l'affaissement à cet endroit.

### Mur en pierre de l'ancienne place de lavage

La maçonnerie de ce mur a été complètement refaite.



## **Collecteurs des eaux claires et des eaux usées**

Une recherche d'une fuite, par caméra, a été faite sur le réseau eaux claires de la RC 780 à hauteur de la gare côté lac.

### **Eclairage public**

- Des travaux de sécurisation sur les structures porteuses, socles et candélabres ont été effectués.
- Des prises ont été ajoutées sur 3 candélabres.
- Une nouvelle alimentation sur le candélabre près de la place de jeux. Nous avons profité de la fouille de l'ascenseur pour refaire cette alimentation qui était en direct et hors sol depuis 4 ans.
- Remplacement des sources lumineuses par du LED dans les passages sous voies Gare et FMHL.

## **7. TRANSPORTS**

### **CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)**

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1<sup>ère</sup> classe adulte pour le prix de CHF 45.00, et au prix de CHF 22.50 pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et les enfants.

En 2023, 2 plein-tarifs et 47 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 13 plein-tarif et 40 demi-tarifs en 2022). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

### **Bus du Petit Prince**

Le Petit Prince est le service de bus nocturnes. Il est composé des lignes N290, N291, 213 et 216.

Les bus nocturnes circulent les vendredis et samedis soir, ainsi que les veilles de jours fériés. Durant le pont de l'Ascension, les bus circulent tous les soirs.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport des VMCV sur le site internet <https://www.vmcv.ch/fr/page/rapports-de-gestion>.

### **Transports publics VMCV SA (VMCV)**

Même si sa part a baissé de manière tangible en 2023, comme les années précédentes, la répartition du déficit de la ligne 201 reste proportionnellement trop lourde pour Veytaux, victime d'une clef de répartition inadéquate.

Pour rappel, l'accord donné par Veytaux en 2013 pour une clef de répartition au prorata par habitant (1/3) et kilomètres parcourus (2/3), si elle était inégale déjà à l'époque, débouche maintenant sur une charge qui n'est plus acceptable depuis plusieurs années.

Les tractations pour changer cette clé de répartition sont toujours en cours et même si la révision d'une telle clé entre des communes reste toujours extrêmement difficile, elles devraient débiter officiellement en juin 2024 pour des propositions concrètes courant 2025.



## **8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE**

### 8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

#### **Bureau communal des écoles (BCE)**

Par courrier du 26 octobre 2018, la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton (DGEO) a abrogé la convention Commune-Canton qui réglait la gestion des tâches administratives communales effectuées par les établissements scolaires. La Commune de Montreux a mis en place un service "Cohésion sociale, Familles et Jeunesse à Montreux (SFJ)" et a ouvert un Bureau communal des écoles (BCE), avec lequel le greffe municipal traite régulièrement pour les questions liées aux élèves veytausiens.

#### **Transports scolaires**

La prestation de transports scolaires réguliers a été assurée par les VMCV, en 2023. Par transports scolaires réguliers, il faut entendre les courses planifiées à même les horaires scolaires comme les déplacements à la piscine de la Maladaire, au stade de la Saussaz ou pour l'école à la forêt.

La Commune de Veytaux prend à sa charge les abonnements pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2,5 km, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et à son règlement d'application (RLEO).

#### **Devoirs surveillés**

Les devoirs surveillés sont facultatifs et sur inscription. Ils sont organisés pendant la pause de midi principalement, et après la fin de l'école l'après-midi dans certains collèges. Il n'y a pas de période de devoirs surveillés les mercredis et vendredis (au primaire).

En 2023, les devoirs surveillés ont été gérés par le Bureau communal des écoles (BCE) via la plateforme [www.monenfant.ch](http://www.monenfant.ch) et au total 76 (66 en 2022) périodes hebdomadaires d'une heure sont offertes aux élèves de la 4<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> HarmoS assurant un service dans tous les collèges de Montreux et de Veytaux.

#### **Camps**

Trois semaines de camps de vacances ont été organisées durant le mois de juillet à Champéry par la Fondation Jolimont. La gestion des inscriptions et de la facturation est assurée par la SFJ.

La Direction de la Cohésion sociale, familles et jeunesse a organisé des camps de jour aux centres de loisirs « La Virgule » et « Le Point ». Les camps se sont déroulés durant les vacances scolaires des Relâches, de Pâques et d'automne. Durant les camps de jour, les centres ont accueilli une moyenne de 60 enfants par jour.

#### **Conseillère Ecole-Famille**

Chaque établissement dispose de sa conseillère sociale école-famille qui dépend, depuis cette année, du Bureau communal des écoles. Celle-ci intervient à la demande des directions, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais également sur sollicitation directe des familles.

Les problématiques rencontrées sont : la souffrance des élèves dans leur milieu scolaire et/ou familial, les difficultés éducatives, sociales et/ou administratives des familles, le décrochage scolaire, etc.

Les conseillères sociales école-famille s'inscrivent dans le dispositif offert par chaque établissement aux familles.



## **Service de santé scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré en collaboration avec le médecin scolaire. Ce service assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leur famille d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

### **8.2 CET (Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux)**

Le CET a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

#### **Rôle du CET**

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés.

Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

#### **Composition du CET**

Représentantes des autorités communales de Veytaux :

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente ;
- Mme Alexandra RAMSER, Conseillère communale à Veytaux.

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) s'est réuni à 4 reprises en 2023 (4 en 2022). Dans le cadre des activités du Conseil d'Établissement (CET) de Montreux-Veytaux, sur proposition du quart-parents, un questionnaire concernant la sécurité routière aux abords des différentes écoles a été envoyé en 2022 à tous les parents. 1185 questionnaires ont été retournés et avec 971 questionnaires exploitables, la participation des parents est jugée suffisamment représentative pour permettre une analyse objective.

Suite au résultat du sondage, une synthèse des mesures a été élaborée entre le service des Equipements Publics et Mobilité, le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse et des membres du CET. Il est



à relever que ces mesures sont prévisionnelles. Les procès-verbaux des séances figurent sur le site communal [www.montreux.ch](http://www.montreux.ch)

### **Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est**

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire, d'enclassement ou de programme scolaire, est placé sous la responsabilité cantonale, via le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Les directeur·trice·s, les enseignant·e·s et le personnel administratif sont des collaborateurs cantonaux.

Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps, ...), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présente donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité de la Commune.

#### **8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux**

Notre APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine, dans les locaux du bâtiment multi-générationnel depuis 2023, et permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. Les élèves de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux a décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2023, 44'548 (48'600 en 2022) repas ont été servis sur 148 (150 en 2022) jours d'accueil, pour une moyenne de 301 (324 en 2022) repas par accueil. 32 inscrits pour Veytaux en 2023 (32 en 2022).

Sur l'année 2023, la fréquentation de l'APEMS a été de 50% par les écoliers veytausiens et de 50% par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 3'569 repas servis en 2023, contre 4'440 repas en 2022.

#### **8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)**

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et des communes de Montreux et de Veytaux, par convention, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau.

Font partie du réseau les communes de Montreux, Veytaux, la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour (SAFJ) et les Jardins d'enfants de Montreux (JEM). Ces deux dernières entités sont sous gestion communale.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte, à fin 2023, 42 accueillants en milieu familial (AMF) (45 en 2022). 306 (376 en 2022) enfants ont été placés pour 217'346 (208'856 en 2022) heures de gardes effectuées en 2023.



Les salaires d'encadrement sont partiellement subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

### 8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45.

Cette structure est une association de la Commune, qui ne fait pas partie du REME (réseau enfance Montreux et environs). Il est à relever que cet accueil répond toujours à un réel besoin notamment en cas de dépannage.

Durant les 6 premiers mois de 2023, une moyenne de 7 enfants, répartis sur les matinées et encadrés par Mmes Verry et Peccora, ont bénéficié de cette structure.

A la rentrée d'août, Mme Verry, ayant d'autres engagements, ne poursuit pas sa collaboration avec Mme Peccora, précisons aussi que le nombre d'enfants inscrits à cette période ne permet pas l'engagement de deux personnes (5 enfants pour 1 adulte selon l'OAJE).

### 8.6 Passeport Vacances

D'un commun accord avec la Commission d'organisation du Passeport vacances, il a été décidé de pérenniser la version pilote du Passeport Vacances durant les sept semaines des vacances scolaires, à raison de deux jours par semaine. Ce dernier était proposé aux enfants scolarisés à Montreux et Veytaux aux enfants scolarisés à l'école publique ou privée, dont au moins un parent est domicilié sur le territoire des communes participantes (Montreux, Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve et Veytaux).

Du 3 juillet au 18 août 2023, 13 activités ont été mises sur pied pour un total de 520 places. Les 162 jeunes participants furent ainsi accompagnés et sous la responsabilité des guides, ainsi que de moniteurs engagés. A noter que le taux d'occupation pour cette édition était de 88.08 %.

## 9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

### **ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)**

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les 9 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay-St-légier
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 13 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;



- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites (Blonay-St-Légier, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux) renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Etape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016.

La reprise des agences d'assurances sociales est effective depuis l'année 2022 et ne perturbe en rien l'accueil aux bénéficiaires de nos communes.

C'est en 2022 que le Canton a lancé un appel à projets intitulé « Vaud pour vous ». Notre région Riviera a proposé 2 projets, qui ont tous deux été acceptés par le Canton. Cela signifie l'ouverture d'un guichet à Vevey s'appelant « Riviera pour vous » et permettant à tout un chacun d'accéder à des renseignements et une orientation sur tout type de préoccupations. Cette structure est issue d'une collaboration entre le CSP Vaud, Caritas et notre région sociale.

Le deuxième projet accepté est en collaboration avec AACTS. Ce projet institue un assistant social de rue qui permet de détecter des personnes en situation de précarité et de tenter de les orienter vers des structures pouvant les aider.

A noter que ces deux projets validés et partiellement financés par le Canton sont en vigueur pour 2 ans et seront pérennisés voir étendus si les résultats sont probants.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport de gestion 2023 de l'ARAS sur le site internet <https://www.arasriviera.ch/l-association/#rapports-d-activites>.

### **ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois**

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations



existantes du Chablais et de la Riviera – Pays-d'Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.

Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Le rapport d'activité 2023 d'Asante Sana se trouve sur leur site internet [www.cms-vaud.ch/asantesana/rapports-annuels-](http://www.cms-vaud.ch/asantesana/rapports-annuels-)

### **Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux)**

Ce service assure la livraison des repas à domicile en collaboration avec les CMS de Montreux et Clarens. Cette prestation contribue au maintien à domicile des clients. En 2023, 22'608 repas pour 246 clients ont été livrés pour les Communes de Montreux et de Veytaux. Pour la commune de Veytaux 560 repas ont été livrés à 7 clients.

L'EMS Les Laurelles en collaboration avec le CMS de Montreux fournit également des repas chauds à domicile à Veytaux et Territet.

### **Entraide montreuusienne**

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreuusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.

### **Course des Aînés**

Le 7 juin 2023, accompagnés de Mme C. Chevalley, Syndique, et d'une collaboratrice administrative, 25 aînés ont pris le car au départ de Veytaux, pour visiter l'espace ballons à Château d'Oex. Puis, nos aînés ont été accueillis dans la fromagerie « le Chalet » pour une démonstration, une dégustation et un repas. En début d'après-midi, une visite du musée du Vieux-Pays-d'Enhaut et du centre de papier découpé a été organisée. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur. Il est à relever que cette sortie demeure un moment d'échanges très apprécié par tous les participants.

### **Nonagénaires et centenaire**

En 2023, la Municipalité a eu l'occasion de livrer quelques attentions pour les nonagénaires de Veytaux :

- M. Roger Muri
- M. Claude Chessex



Nous leur avons transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire, tout en leur souhaitant une excellente santé pour les années à venir.

Avril 2023 a été marqué par les 100 ans de M. Paul Du Marchie. Mme Chevalley, une délégation de la Municipalité, le Préfet et son adjointe, deux représentants de la caisse AVS, une collaboratrice administrative du greffe et notre garde-forestier se sont rendus à son domicile afin d'échanger avec le centenaire et lui porter plusieurs présents et des souhaits d'excellente santé pour les années à venir.



A la suite de cette rencontre, un article a été publié dans le journal « Riviera-Chablais ».

### Animations de l'espace multi-générationnel

Ce nouveau concept a été lancé en juin 2023 avec l'engagement de la coordinatrice à 10%, puis à 20% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023.



**66 membres**

dont 49 personnes inscrites dans le groupe WhatsApp

**Total 25 activités 235 participants**

**145 invitations seniors en 2023**

**17.24% = 25 personnes à la sortie communale et 44 membres EM = 30.34%**

Les canaux de communication des animations mises en place sont : Journal Le Veytausien, Agenda trimestriel papier, site internet/Agenda, bouche à oreille.

L'AIT « Association des Intérêts de Territet » va être sollicitée afin qu'elle publie les activités de l'Espace multigénérationnel sur Facebook.



Une permanence a lieu les mardis de 15h00 à 17h00, lors de laquelle la coordinatrice des animations se charge de l'accueil de personnes, des animateurs, de la visite des lieux avant animation et des partenaires.

Les participants ont fait leur retour sur l'espaces multi-générationnel et il en ressort que ce lieu mis à disposition est très convivial, il permet de créer des liens d'amitiés, les participants sont très reconnaissants des animations mises en place et remercient la Commune de proposer de telles activités pour seniors.

Une recherche de fonds à l'automne a abouti à l'octroi d'une subvention ponctuelle pour 2024 par la Fondation Leenards pour les frais de fonctionnement de l'Espace Multigénérationnel.

### **Culte**

La paroisse Catholique de Villeneuve-Veytaux a entrepris des travaux de sécurisation et d'entretien de toiture ce qui a engendré une hausse du budget prévu de Frs : 4'060.00.

Pour rappel les coûts de fonctionnement de la paroisse sont partagés entre les deux communes ; 2/11 pour Veytaux et 9/11 pour Villeneuve.

## **10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT**

### 10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

#### **Le climat de cette année 2023**

Moins de neige en hiver, un printemps vite arrivé, peu de pluie en été et des grosses chaleurs - deuxième année la plus chaude depuis le début des mesures, un automne plus pluvieux mais toujours aussi chaud.

#### **Voirie**

##### **Travaux courants**

Comme chaque année, ces tâches consistent au nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des chables et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage. Taconnage sur les routes et nettoyage des sacs de routes, entretien annuel des courants d'eau, ainsi que des travaux de réparation diverses, telles que barrières, panneaux de signalisation et nettoyage des miroirs.

#### **Espaces verts**

##### **Travaux courants**

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.



## Événements ou implications particulières



Pour des raisons de sécurité, l'arbre de judé de la place du village a été remplacé par un Prunus 'Accolade' (cerisier à fleurs du Japon) en octobre 2023.

Depuis 2023, une partie des plantations annuelles sont commandées au centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) à Lausanne. Les fleurs du marché aux fleurs sont également prises au COFOP.

Notre service a une nouvelle fois participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses femmes victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.

## Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, s'est très bien déroulée. La population était au rendez-vous pour les fleurs et la fête, boissons et nourriture sous l'organisation de la Halte-jeux « Le Toboggan ».

### 10.2 Cimetière

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.

### 10.3 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, l'équipe de la voirie, espaces verts et conciergerie a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage).

### 10.4 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

#### Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Philippe ANDLER	M. Ludovic Sherif
Variable	M. Marco STREBEL Mme Sonja THELIN	M. Gérald GATTO M. Jean-Luc PUENZIEUX

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises durant l'année 2023.

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site internet [https://www.sige.ch/wp-content/uploads/2023/04/SIGE\\_RAPPORT-ANNUEL-2023\\_HD\\_3.pdf](https://www.sige.ch/wp-content/uploads/2023/04/SIGE_RAPPORT-ANNUEL-2023_HD_3.pdf).



## 11. SECURITE

Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site <https://www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel>

### 11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 9 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Lt Col. R. Melikian à sa tête qui comprend la division police-secours et la division police de proximité, à laquelle les répondants de proximité (Sgtm J.-M. Progin pour Veytaux) sont rattachés ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Maj J.-M. Pittet ;
- de la Protection Civile commandée par le Lt col F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu ;

La Direction est assumée par M. F. Pilloud.

#### 11.1.1 Comité de direction

Le CoDir de l'ASR est composé des Municipaux en charge de la sécurité des 9 communes de la Riviera (M. A. Rey Lescure pour la Commune de Veytaux).

Les années se suivent, et la complexité des divers dossiers qui concernent l'Association ne se simplifient pas. Après les années COVID, les soucis d'approvisionnement énergétiques qui ne sont pas totalement derrière nous et l'arrivée de réfugiés qui continue, les instances dirigeantes de l'ASR ont pu se concentrer un peu plus sur des projets et dossiers qui la concernent directement.

Les réflexions au niveau du Canton entre les Polices communales (PolCom), réunies au sein de la CDPV (Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises) et de la SOPV (Société des Officiers des Polices Vaudoises), avec la Police cantonale permettent petit à petit de trouver des solutions communes sur différents sujets, qui vont de la coordination opérationnelle aux salaires des policiers en formation, en passant par les outils informatiques par exemple. Ces discussions et lieux de rencontres, sous le nom général de « EVOPOL », sont les bienvenus et vont parfaitement dans le sens de l'esprit de la LOPV (Loi sur l'Organisation Policier Vaudoise).

Concernant l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC), cela est toujours en tractation avec les services cantonaux sur le projet nommé « TETRIS », qui prévoit un remaniement de l'organisation des ORPC sur le plan cantonal. C'est l'Assemblée des Présidents des 10 ORPC du canton qui est en négociation avec le Conseiller d'Etat en charge et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Une nouvelle version de la Loi sur la Protection de la population vaudoise devra aussi passer dans les mois qui viennent devant le Grand-Conseil vaudois.

Pour le Service d'ambulances, le redéploiement du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP) est toujours en attente de la part des services cantonaux, ainsi que les négociations sur le renouvellement de la convention avec la Direction générale de la Santé (DGS), qui demeure le principal organe de financement de ce service.

Au niveau des dossiers internes, le projet d'une « Maison de la sécurité » et le déploiement sécuritaire dans notre région a pu fortement évoluer grâce à la collaboration constructive avec la Commune de



Montreux, à laquelle l'ASR a pu apporter des réponses satisfaisantes. Ce dossier demeure une priorité pour l'Association, qui a pu poursuivre le travail en incluant la population montreusienne (lieu pour l'instant privilégié du regroupement des forces sécuritaires) dans une démarche participative. Le Conseil intercommunal l'a bien compris, puisqu'un crédit de CHF 952'000.- a été accordé par cet organe avec pour but : la réflexion sur le Plan d'Affectation de la parcelle choisie, ainsi que le lancement d'un concours d'architecture.

La modification des statuts, avec en point d'orgue l'adaptation de la clé de répartition entre les communes-membres est en plein chantier afin de rechercher un consensus politique.

Mais au-delà des situations exceptionnelles mentionnées en début de messages, les services ont bien entendu accompli les missions de base qui sont les leurs. Ils ont ainsi, une nouvelle fois, répondu au mieux aux attentes de nos communes-membres, et aux travers d'elles, de la population résidente ou de passage dans notre région.

La transversalité des services de l'Association a prouvé, s'il le fallait encore, que ce modèle exceptionnel en Suisse constitue une solution visionnaire. En effet, celle-ci permet de regrouper efficacement sous une seule entité l'ensemble des services sécuritaires d'urgence, ainsi que les services de support qui leur sont indispensables. L'ASR a eu l'occasion de démontrer une partie de ses compétences au grand public lors d'une Journée de la Législature qui s'est déroulée le 9 septembre dernier.

Durant 2023, les instances politiques de l'Association se sont réunies, pour diriger l'ASR :

- Le Comité de direction a tenu 12 séances et validé 108 propositions ;
- Les Membres du Bureau du Comité de direction ont tenu 22 séances.

Enfin, le Comité de direction ne pouvait terminer son message sans remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, les volontaires, les astreintes et les astreints, tous grades et toutes fonctions confondus, pour les prestations qu'ils délivrent en permanence à l'ensemble de notre population. Le Comité de direction salue leur professionnalisme, leurs compétences, leur souplesse et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité, quoi qu'on en dise, est bien présent sur la Riviera ; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où le contexte géopolitique est parfois anxiogène.

#### 11.1.2 Législature (situation au 31.12.2023)

Représentants de Veytaux CoDir M. Arnaud Rey Lescure, Conseiller municipal

Conseil intercommunal : M. Philippe Andler, Conseiller municipal  
M. Guillaume AUGNET, Conseiller communal  
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

#### 11.1.3 Composition de la Commission de gestion

Membre M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal  
Suppléant M. Guillaume AUGNET, Conseiller communal

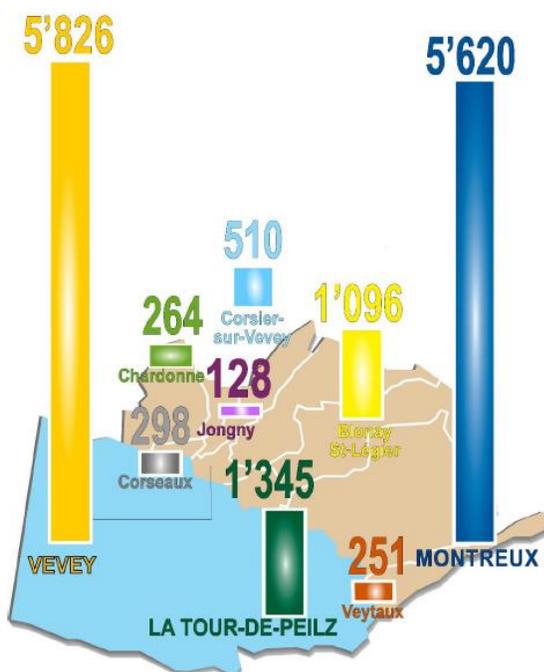


## 11.2 Résumé des comptes 2023

Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2023																				
		600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	604	603	608										
Communes	habitants	coefficient	hab pond.	Autorisés	Direction de Services	Chancellerie	Ameudes	Ambulance	UTLI	Prévention	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	Budget 2022	Comptes 2021				
Blonay-Saint-Léger	12 123	6.00	72 738.00	54 419.06	332 384.84	14 560.14	95 736.43	49 697.09	146 638.35	31.88	2 513 790.32	40 471.71	3 247 750.13	267.90	244.84	237.52				
Chardonne	3 192	3.00	9 576.00	7 164.30	43 758.66	1 916.85	12 603.76	6 542.65	19 307.69	4.20	330 941.96	5 328.13	427 568.20	133.95	146.90	142.51				
Corseaux	2 307	3.00	6 921.00	5 177.96	31 626.32	1 385.39	9 109.30	4 728.66	13 954.52	3.03	239 186.43	3 850.88	309 022.50	133.95	146.90	142.51				
Corsier	3 366	3.00	10 098.00	7 554.84	46 144.00	2 021.34	13 230.81	6 899.30	20 360.18	4.43	348 982.03	5 618.37	450 875.48	133.95	146.90	142.51				
Jongny	1 842	3.00	5 526.00	4 134.29	25 251.71	1 106.15	7 273.22	3 775.55	11 141.84	2.42	100 975.90	3 074.69	246 735.28	133.95	146.90	142.51				
Montreux	26 081	6.00	156 486.00	117 075.26	715 081.18	31 324.18	205 964.07	106 916.59	315 516.18	68.60	5 408 080.96	87 069.55	6 987 096.56	267.90	244.84	237.52				
La Tour-de-Peilz	12 400	6.00	74 400.00	53 662.48	339 929.55	14 892.83	97 923.95	50 832.62	150 009.61	32.61	2 571 228.23	41 396.51	3 321 958.41	267.90	293.81	285.03				
Vevey	19 743	6.00	118 458.00	88 624.55	541 307.76	23 712.02	155 912.30	80 934.56	238 841.92	51.93	4 093 851.53	65 910.59	5 289 147.13	267.90	293.81	285.03				
Veytaux	970	2.00	1 940.00	1 451.41	8 865.06	388.33	2 533.39	1 323.47	3 911.54	0.85	67 045.47	1 079.43	86 620.96	89.30	98.62	95.01				
soit 31.12.2022		total pour contrôle		341 264.14	2 084 399.07	91 307.24	600 367.24	311 632.50	919 702.07	199.95	15 764 082.87	253 800.12	20 366 775.20							
total		82 024	456 143.00											TOTAL	20 366 775.20					
3 villes/609 habitants PCI		58 224	86 952											609	610.01-02-03	TOTAL	coût/hab	Budget 2022	Comptes 2021	
														Suppléant	Stationnement	TOTAL	coût/hab			
														Montreux	555 621.31	-1 530 866.18	6 011 851.69	230.51	241.67	238.95
														La Tour-de-Peilz	264 165.65	-4 79 215.64	3 106 908.42	260.56	234.66	284.92
														Vevey	420 598.58	-3 936 674.39	1 773 071.36	89.81	107.74	153.46
														coût total ASR net cptes 600 à 66		coût/hab	budget 2022	comptes 2021		
														Blonay - Saint-Léger	3 863 688.63	318.70	300.94	289.02		
														Chardonne	589 719.16	184.75	202.32	194.01		
														Corseaux	426 216.20	184.75	202.32	194.01		
														Corsier	621 866.60	184.75	202.32	194.01		
														Jongny	340 307.86	184.75	202.32	194.01		
														Montreux	7 336 744.95	281.31	296.07	290.44		
														La Tour-de-Peilz	3 736 818.18	301.36	289.06	336.41		
														Vevey	2 776 999.46	140.61	162.13	204.95		
														Veytaux	136 886.16	140.10	153.01	146.50		
														total		2 400 459.39	24 533 526.66			
														Château-d'Oex	76 832.76					
														Rossinière	11 499.07					
														Rougemont	17 786.98					
														total pour contrôle		86 952	1 872 410.96			
														total pour contrôle		19 933 274.78				

Total des interventions réactives : 15'338

Total des actions proactives : 35'319



### 11.3 Police Riviera

#### Indicateurs de vitesse

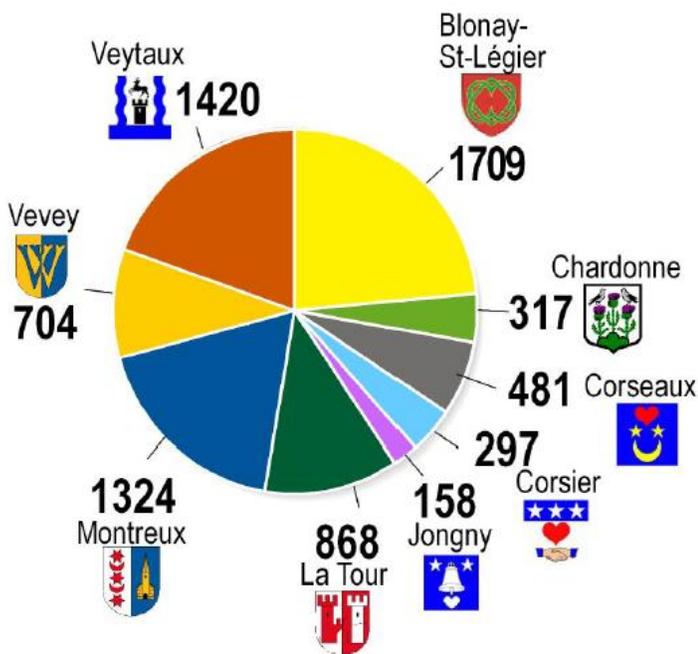
Les deux appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 75 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse sommaire du trafic à un endroit précis.

Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux		
Blonay-St-Légier	pas de mesure	pas de mesure	0	3	2	2	2	2	2	3	2		18		
Chardonne			0	0	1	0	0	0	0	1	2		4		
Corseaux			1	0	1	0	0	1	1	1	0	1		5	
Corsier			0	0	1	0	1	0	1	1	0	1		4	
Jongny			0	1	0	1	0	1	1	0	2	1		6	
La Tour-de-Peilz			1	2	0	1	1	2	0	0	1			8	
Montreux			0	2	3	2	3	1	0	3	0			14	
Vevey			2	0	1	2	1	3	4	0	1			14	
Veytaux			0	0	1	0	0	0	0	1	0			2	
<b>Totaux</b>					4	8	10	8	8	10	8	10	9		75

#### Contrôles radars mobiles « ESO »

#### Véhicules dénoncés – au total 7'278 :

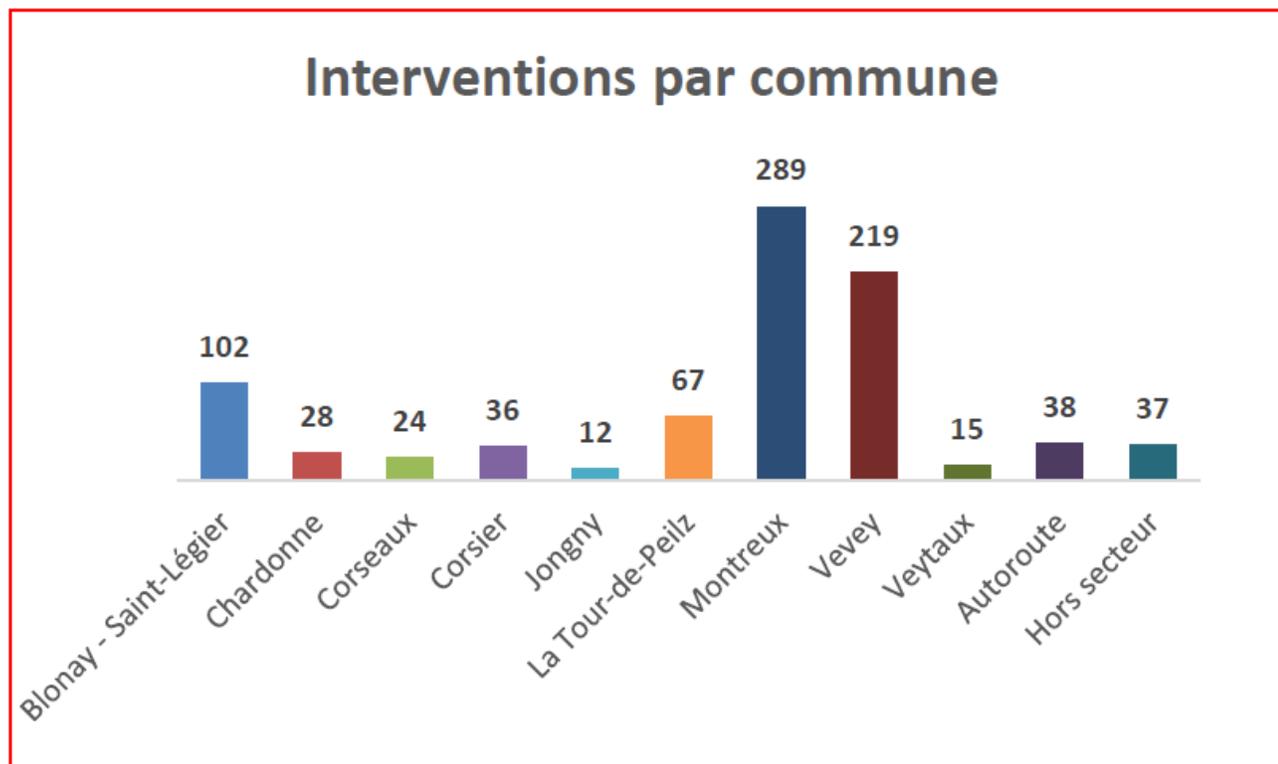
Afin d'avoir une cohérence dans les statistiques des contrôles effectués avec les deux radars mobiles, seul le nombre de véhicules dénoncés est mentionné.



Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2023

<b>Aperçu des amendes</b>						
<b>Nombre d'amendes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Amendes d'ordre	82 942	83 557	61 606	58 913	66 741	82 258
Radars	9 918	8 522	9 239	7 851	9 938	11 066
Domaine privé	1 867	2 127	1 509	2 264	1 971	1 968
Règlement de police	473	626	686	510	399	512
Stupéfiants	222	165	132	75	60	67
<b>Total</b>	<b>95 422</b>	<b>94 997</b>	<b>73 172</b>	<b>69 613</b>	<b>79 109</b>	<b>95 871</b>
<b>Procédures</b>						
Rappels	33 952	33 024	25 794	22 651	25 548	31 945
Ordonnances pénales	14 188	12 847	9 043	8 513	9 923	12 455
Sommations	7 028	6 572	4 625	4 798	4 633	5 388
Poursuites	3 336	2 857	2 460	2 655	3 229	2 385
<b>Total</b>	<b>58 504</b>	<b>55 300</b>	<b>41 922</b>	<b>38 617</b>	<b>43 333</b>	<b>52 173</b>

#### 11.4 SDIS - Bilan des interventions par commune



## - **Stationnement sur la Commune de Veytaux**

Pour rappel, le 1<sup>er</sup> juillet 2019, cette procédure est entrée en vigueur ; elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village.

En 2023, 137 autorisations ont été délivrées, contre 128 en 2022 et 127 en 2021. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la première demande d'autorisation.

## **12. CULTURE – RELATIONS SOCIETES ET ASSOCIATIONS LOCALES**

### 12.1 Culture

#### **Pro Veytaux**

Depuis 1955, l'Association villageoise Pro Veytaux a pour but l'animation de notre commune. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts et plus encore. Elle n'a pas de but lucratif, mais toujours plus récréatif.

2023 a été une année riche en événements musicaux. En plus des manifestations phares de l'association, les "Jeudredis" – sorte de mini festival – ont été organisés au petit port de Veytaux à l'initiative de la Municipalité, en partenariat avec M. Olivier Pittet. Pro Veytaux tient à remercier (cette année encore) son estimé vice-président et conseiller municipal, pour son implication et engagement lors de ces concerts.

En quelques lignes, les activités pour l'année 2023 :

- Ayant lieu chaque 2 février, la **Chandeleur** 2023 a rencontré un franc succès, avec une affluence record ;
- Un nouveau **concert de Jazz** a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, dans la belle salle de gymnastique à l'acoustique tant enviée, avec le groupe Cosa Nostra. A nouveau, une très belle participation ;
- Le **Marché aux Fleurs** a eu lieu de 13 mai, veille de la fête des mères, organisé par le Service de la voirie de la Commune et la Halte-Garderie "Le Toboggan" qui a tenu le stand des rafraichissements et saucisses ;
- La **Fête Nationale** avec son cervelas, le 31 juillet au Petit Port de Veytaux et avec de nouveau une superbe participation ;
- La **Braisinée** qui s'est déroulée le week-end du 28 et 29 octobre ;
- Le traditionnel **Noël des Aînés** au début décembre, rendez-vous incontournable de nos seniors ;
- Et pour terminer l'année, l'**Apéro de Noël** – 2<sup>ème</sup> du nom – qui met un terme aux activités pour 2023, dans une ambiance familiale et surtout conviviale.

Concernant les apéros du marché (ou buvette), ce concept ayant été mis en place au milieu de l'année 2020 a eu de la peine à se faire une place, malgré le soutien de quelques sociétés locales (bien trop peu !). Pro Veytaux, qui en a assumé la plupart, continuera à les proposer en 2024 chaque dernier samedi du mois et tout au long de l'année.



## Zoom artiste

Le concept :

- Présenter un artiste avec une quinzaine d'œuvres en extérieur
- Proposer aux habitants de la commune, de la région et surtout plus largement de Suisse, une présentation en plein air d'œuvres sélectionnées et mises en scène dans l'espace urbain de la commune
- Favoriser la venue de touristes sur la commune
- Proposer une sélection artistique de qualité
- Proposer des projets de médiation culturelle pour les petits et les grands en plein air

Après une 1<sup>ère</sup> édition particulièrement appréciée tant par la commune que par les visiteurs, l'édition 2023 a été elle aussi un grand succès. Dans un premier temps prévue du 15 juin au 15 octobre, l'exposition a été prolongée jusqu'en décembre 2023.

Voici quelques œuvres de Raphy Buttet, exposant de cette deuxième édition.



## Les Jeudredis – 1<sup>ère</sup> édition

**Les Soirées du JEURED**  
AU PETIT PORT DE VEYTAUX - AVEC LA PARTICIPATION DE PRO VEYTAUX ET DES SOCIÉTÉS LOCALES & LA MUNICIPALITÉ

20.07	AGATA 19h00 - GUITARE / VOIX avec club des Aînés (cantine)
27.07	BROTHERS ON THE RUN 19h00 - COUNTRY avec amicale des pompiers (cantine)
03.08	TANGO JAZZ QUARTET 19h00 - JAZZ ARGENTIN avec la gym dame (cantine)
10.08	DUO NATIV & DAMIEN LIMAT 19h00 - JAZZ BOSSA avec spéléo club de Naye (cantine)
17.08	SWING MANIAK 19h00 - JAZZ "13 ETOILES" avec FSG Chillon-Veytaux (cantine)
24.08	MARIA DE LA PAZ Y VICTORIA HARMANDJIEVA 19h00 - MUSIQUE ARGENTINE avec Municipalité Veytaux (cantine)

La 1<sup>ère</sup> édition des soirées du jeudi, organisées par la Municipalité, ont rencontrés un fort succès. Cette initiative de soirées de partage a réuni les sociétés locales et permis de tenir une cantine lors de concerts. Cette manifestation sera reconduite en 2024.

En grand merci à Dolce Riviera, Pro Veytaux et aux partenaires ainsi qu'aux sociétés locales participantes : le Club des aînés, la gym dame, la FSG Chillon-Veytaux, l'amicale des pompiers et le Spéléo Club de Naye.



## Fondation du Château de Chillon

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, le Château de Chillon™ accueille en majorité des visiteurs internationaux. Cette année 2023, c'est un total de 391'537 visites (contre 304'139 visites en 2022).

En termes de provenance, la proportion des visiteurs est de 73% d'étrangers et de 27% de suisses en 2023.

2023 était une belle année grâce également à tous les événements agendés, qui se sont vus concrétisés et qui ont rencontré un grand succès, notamment l'exposition temporaire de Mme Leah Linh « fortunes et reflets au temps de Pierre II de Savoie » qui a débuté en septembre 2023 et qui sera prolongé jusqu'à mi-juin 2024.

Pour rappel, le Château de Chillon™ qui appartient à l'État de Vaud est administré par la Fondation du Château de Chillon, fondation de droit privé, dont la Présidence a été reprise en 2022 par Mme Anne-Catherine Lyon, ancienne conseillère d'Etat.



## Fort de Chillon



En 2023, 31'773 visiteurs (+58%) ont découvert l'univers parallèle du Fort de Chillon. Après une année 2022 encourageante qui avait attiré 20'006 personnes, le musée a confirmé son succès.

**Christophe De Rham directeur du musée**, se dit très satisfait de cette progression : « *L'angle interactif choisi, où l'on peut tout toucher tout expérimenter a fait mouche. Le choix d'aborder l'histoire récente de la Suisse au travers d'une expérience ludique est un renouveau sur la scène muséale et culturelle. Il suscite l'intérêt et séduit toutes les classes d'âge en particulier les femmes, les jeunes gens et les enfants. Les retours des visiteurs sont élogieux et enthousiastes. Nous avons également reçu la mention « **Lauréat Travellers'choice 2023** » de Trip Advisor. Ce qui nous place dans le top 10% des attractions du monde entier. En 2023 le public Suisse alémanique a représenté 14% des visiteurs et les Romands 86% ».*

**Partenariats et développement régional.** Dans le cadre d'un plan drastique de développement élaboré en étroite collaboration avec le canton de Vaud, des partenariats fructueux ont été initiés avec plusieurs musées, institutions et hôtels de la région. Bénéficiant de l'expertise de Montreux Vevey Tourisme (MVT) et de la PROMOVE, la mise en place de mesures stratégiques pour étendre sa notoriété a été faite. La dynamique de ces initiatives, conjointement avec une subvention cantonale de CHF 300'000.- accordée pour 2023, ouvre la voie à une expansion notable du musée du Fort de Chillon à l'échelle régionale et nationale, concrétisant ainsi ses ambitions.

## Résumé des évènements qui ont marqué le musée du Fort de Chillon en 2023 :

- Tous les collaborateurs du Château de Chillon sont venus découvrir le Fort de Chillon et les collaborateurs du Fort de Chillon ont également été reçus au Château de Chillon.



- Trois expositions culturelles majeures ; **Le Chat** (Philippe Geluck) en partenariat avec le MAG, **Raphy Buffet** en partenariat avec Zoom Artistes et le **Collectif Lausannois PBK9** exposé en juillet et août.
- La Télévision Suisse Italienne (TSI) est venue faire un reportage au Fort qui a été diffusé au 19h30 dans tout le Tessin.
- Invité de l'émission "Monumental" de la RTS.
- Réception de plusieurs conseils communaux, des municipalités ainsi que des commissions de différentes communes telles que La Tour-de-Peilz, Montreux, Genolier, Cugy, Villeneuve, etc.
- Destination privilégiée des passeports vacances qui sont venu visiter plus de 15 fois le Fort.
- Choisi pour accueillir l'Assemblée Générale de la Fondation du Château de Grandson, avec une présentation de la construction et la conservation historique du Fort afin de leur permettre une prise de vue différente pour l'élaboration de leur nouveau concept muséal.
- Visite de plusieurs associations militaires ainsi que l'école de recrue de la police militaire de Sion.

**L'association des amis du musée du Fort de Chillon** a été sollicitée à plusieurs reprises en 2023. À la suite des pluies diluviennes du début d'année, le mur extérieur en pierres brutes se trouvant sur le « Panorama » était en train de s'effondrer. Pour la protection de nos visiteurs, il a dû impérativement être sécurisé. Merci à tous les amis ainsi qu'à la société d'étudiants "Zofingue" et à la société "Horizon vert" pour leur aide et leur soutien. L'association a aussi organisé 2 événements pour ses membres durant l'année, "Apéritif" & "Brunch" surprises !

### **Taxe de séjour intercommunal – Modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires**

En 2022, une modification du Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires entre les communes de la Riviera vaudoise et de Villeneuve a été acceptée par notre Conseil communal.

Le but de cette modification était de fixer un cadre juridique clair de collaboration entre les communes partenaires, par le biais d'une Entente intercommunale, et de fixer les modalités de perception, de gestion, de contrôle et d'affectation de la taxe de séjour par le biais d'un règlement intercommunal.

Une part du produit de la perception de ces taxes est destiné aux organismes intercommunaux (sous forme de subvention annuelle) qui réalisent des prestations à l'échelle régionale répondant aux buts de l'Entente, soit Montreux-Vevey Tourisme, la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera et le Fonds culturel Riviera. Par ailleurs, une autre part de ces mêmes produits est affectée aux animations, selon la portée régionale ou locale de l'objet de la demande. Une part est ainsi rétrocédée à chaque commune partenaire pour soutenir les associations villageoises et financer des projets de portée locale qui se déroulent sur son territoire.

Désormais, toute la gestion administrative et financière liée à cette nouvelle réglementation est faite par un bureau créé et par la Commission intercommunale de la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.

### **Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR)**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, abrite non seulement le CCMV mais également le TMR, est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.



L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Le TMR est à la base un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ». La plupart des spectacles sont en effet créés et répétés sur place à Montreux.

L'on rappellera qu'en 2021, la Fondation a été constituée, issue de la fusion entre le Théâtre Montreux Riviera (TMR) et le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV).

L'activité culturelle a pu être rétablie et de nombreuses expositions ont pu être présentées durant cette année 2023.

Le déménagement de l'administration a eu lieu en 2023 comme annoncé dans le précédent rapport. Nous pouvons relever le succès remporté année après année par le TMR.

## 12.2 Relations sociétés et associations locales

### **Musée de Montreux**

La Société du Musée de Montreux a été fondée en 1874. Les premières collections de sciences naturelles et d'objets du terroir ont rempli le musée, puis au fil des ans, de nombreux objets et documents sont venus enrichir ces collections : monnaies, marques à feu, ensemble de rabots et outils de menuiserie, aquarelles du peintre Théodore Renkewitz (1833-1912). Le don récent d'une admirable collection de plus de 2'100 dés à coudre, ainsi que de nombreux objets relatifs au travail de la dentelle et de la broderie ont permis la création d'une salle.

Les négociations avec la Commune de Montreux afin de faire reconnaître le travail effectué par le musée sont toujours en cours et devraient peut-être faire parties d'un concept plus global. Des discussions avec la PROMOVE font aussi partie des négociations. Le Comité du musée est actif mais mériterait un renouvellement afin de dynamiser l'image et le rayonnement de ce lieu de culture témoin du passé de notre région.

### **Fonds culturel Riviera (FCR)**

Le FCR a soutenu en 2023, outre l'Agenda culturel régional, 21 institutions : Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey, Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association NED (Nouvel Espace Dancers), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation Maison Visinand - TMR (Théâtre Montreux-Riviera), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.

Le rapport d'activités 2023 du FCR se trouve sur le site internet : <https://www.sai-riviera.ch/CULTUREra2023.pdf>

### **Sports – SID**

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) a procédé à l'organisation du nettoyage des pistes (75 bénévoles en 2023, 65 en 2022) ainsi qu'à la sécurisation et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe efficacement à



l'activité du sport hivernal et à l'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en faisant partie notamment du concept « Magic Pass » depuis 2018, et participe également à l'entretien des remontées mécaniques durant la saison estivale.

En 2023, 14 enfants de Veytaux ont bénéficié de ce concept, contre 16 en 2022, subventionné par notre Commune.

Le tapis roulant posé en 2021 aux Hauts de Caux rencontre un franc succès pour les jeunes skieurs. Malheureusement, ce tapis risque de devoir être démonté prochainement en raison de conflits de voisinage.

Les statistiques sont les suivantes pour la saison 2022-2023 :

- 5'312 journées skieurs (7'205 pour la saison 2021-2022) ;
- 19 abonnements saison délivrés (24 pour la saison 2021-2022) ;
- 3'313 scans de Magic Pass (4'473 pour la saison 2021-2022)

## **13. ECONOMIE**

### **Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)**

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par les 13 communes de son territoire ainsi que par plus de 300 entreprises membres, l'association offre ses conseils et services aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

Pour de plus amples renseignements, vous trouverez le rapport de gestion de la Promove sur leur site internet <https://promove.ch/fr/documents>.





## Liste des abréviations

AAS	Agences d'Assurances Sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCi	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises

